AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1433
FR0000054470-FS0607

15 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2015, la société anonyme Vivendi (42 avenue de Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 7 364 805 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,60% du capital et 5,82% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 111 628 614 actions représentant 126 517 014 droits de vote.